

Familles et parentalité en Europe

3^{ème} colloque organisé par la Maison de l'adolescence

de l'Aire Urbaine

le 15 novembre 2017

Olivier Prévôt

Maître de conférences habilité à diriger des recherches en sciences de l'éducation

Université Bourgogne Franche-Comté

Plan de l'intervention

- ❖ L'Evolution des formes et configurations familiales en Europe
- ❖ Les politiques familiales en Europe
- ❖ La parentalité en Europe
- ❖ Conclusion partielle, perspectives

1^{ère} partie :
Evolution des formes et
configurations familiales en
Europe

La famille est-elle en crise?

Augmentation des séparations et des divorces

- ❖ Le nombre de mariages a chuté de façon vertigineuse en Europe des 27, passant de 8,1 mariages pour 1000 habitants en 1960 à 4,6 en 2012 (*eurostat, 2017*).
- ❖ Dans la même période, le nombre de divorces a quasiment doublé (passant de 1 à 1,9/1000 Hb)
- ❖ Il faut garder en mémoire que plusieurs pays, jusqu'à récemment, n'autorisaient pas le divorce (1970 pour l'Italie, 1981 pour l'Espagne, 1995 pour l'Irlande, 2011 pour Malte).

Une fragilisation des couples

- ❖ Entre 1980 et 2010, le nombre de ruptures en Europe a augmenté de 55% (+ 369 365). C'est en Espagne que l'on enregistre l'augmentation du nombre de rupture la plus élevée (progression de 268% sur les 10 dernières années).
- ❖ En France, après avoir continûment baissé depuis 2005, le nombre de mariages est légèrement reparti à la hausse quelques années avant de s'infléchir à nouveau. Parallèlement, le nombre de PACS progresse entre 2001 et aujourd'hui.
- ❖ En 2015, cinq mariages ont été célébrés pour quatre PACS.

Augmentation du nombre d'enfants nés hors mariage

- ❖ Il est à noter que deux tiers des ménages dans l'UE n'ont pas d'enfant, qu'il s'agisse de ménages d'une personne (29%), de couples sans enfants (24%) ou d'autres types de ménages d'adultes (14%).
- ❖ Dans l'UE-27, quelque 38,3 % des enfants sont nés hors mariage en 2010, (17, 4% en 1990).
- ❖ Les naissances hors mariage ont constitué la majorité des naissances en Islande (65,0 % en 2011) en Estonie (59,7 %), en Slovénie (56,8 %), en Bulgarie (56,1 %) et en Suède (54,3 %), ainsi qu'en France (55,0 %).

Augmentation du nombre de familles monoparentales et recomposées

- ❖ Le nombre croissant de séparations induit une hausse constante du nombre de familles monoparentales et recomposées.
- ❖ Les ménages monoparentaux représentaient 13% de l'ensemble des ménages avec enfants en 2005. Le taux le plus élevé est observé au Royaume-Uni (24%), la Belgique (18%), l'Estonie (17%), le Danemark et l'Allemagne (16%) et la France (14%).
- ❖ En France, elles sont 2,5 fois plus nombreuses qu'en 1968 et représentent, en 2011, 21,6% des familles avec enfants.

Le vieillissement de la population

- ❖ Le vieillissement démographique touche la plupart des pays occidentaux. Trois phénomènes majeurs peuvent être mis en avant :
- ❖ l'allongement de l'espérance de vie
- ❖ l'arrivée à la retraite des populations issues du baby-boom
- ❖ le renouvellement des générations n'est plus assuré dans la plupart des pays européens.

Le vieillissement de la population

- ❖ En 1991, les plus de 65 ans représentaient 13,9% de la population de l'UE. Elle est de 17,5% en 2011.
- ❖ Dans le même temps les moins de 14 ans sont passés de 19,3% à 15,6%.
- ❖ Les pays où la proportion des personnes âgées est la plus élevée sont l'Allemagne (20,6), l'Italie (20,3), la Grèce (19,3). A l'inverse, l'Irlande (11,5), Chypre (12,7), la Slovaquie (12,6) sont les pays ayant la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans la plus faible.

Le vieillissement de la population en France

- ❖ En France, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus est inférieure à celle de l'ensemble de l'UE (16,7 contre 17,5).
- ❖ Le taux de natalité étant relativement fort, la situation démographique est moins dégradée qu'en Allemagne, qui voit sa proportion des moins de 14 ans baisser, passant de 16,2% à 13,4%.

Les conséquences du vieillissement

- ❖ En Europe, la population des retraités dépasse celle des moins de 20 ans. Le recours à l'immigration sera donc important, notamment pour les pays ayant un « effet ciseau » conséquent, comme l'Allemagne.
- ❖ Le pacte entre les générations pourrait être fragilisé : il devient de plus en plus difficile pour les actifs de soutenir les dépenses inhérentes aux inactifs et notamment le financement des retraites et de la santé.
- ❖ Il n'existe pas d'harmonisation européenne en matière de financement des retraites, même si le modèle de retraite par répartition est majoritaire.
- ❖ Les retraités vivent aujourd'hui plus de 20 ans en pleine possession de leur moyens. Il s'agit d'une nouvelle tranche de vie, avec des opportunités personnelles, familiales et sociétales.

La famille est-elle en crise?

- ❖ En France, comme dans la plupart des pays Européens, les formes et configurations familiales ont profondément évoluées.
- ❖ Comme la société toute entière, ces évolutions sont inscrites dans la durée.
- ❖ La crise se définit comme une période courte et intense, en rupture avec ce qui est habituel.
- ❖ Il est donc légitime de penser que les évolutions que nous connaissons soient plus structurelles que conjoncturelles, marquant un changement profond.

Eléments de synthèse

- ❖ Une profonde mutation sociétale dont les origines sont anciennes,
- ❖ La Seconde moitié du 20^{ème} siècle a vu naître des changements profonds (rôle des femmes, place des enfants, nouvelles modalités familiales),
- ❖ Au-delà, ce sont les valeurs qui ont été profondément impactées,
- ❖ Les couples et les familles se sont structurées autour **de l'amour et du bonheur.**
- ❖ La crise financière puis économique et sociale de 2008, change-t-elle la donne?

2^{ème} partie :
Les politiques familiales
en Europe

Diversité, divergences et convergences...

Politique(s) familiale(s) européenne(s)?

- ❖ Il n'existe pas de politique familiale européenne,
- ❖ Les politiques familiales relèvent des pays membres
- ❖ Nous pouvons cependant constater une progressive convergence des politiques familiales sous l'influence de :
 - ❖ La Charte internationale des droits de l'homme
 - ❖ La Convention relative aux droits de l'enfant
 - ❖ La cour européenne des droits de l'homme
 - ❖ La cour de justice de l'Union Européenne
 - ❖ Les directives européennes (ex. conciliation vie familiale, privée et professionnelle, égalité homme/femme)

Les systèmes de protection sociale et la place de la famille dans la société

- ❖ L'hétérogénéité domine donc en Europe en ce qui concerne les régimes de protection sociale et de politiques familiales.
- ❖ Comme nous allons le voir, la question centrale est la place occupée par la famille dans la société
- ❖ La famille : **une question privée ou publique?**

Les modèles historiques de politiques familiales

- ❖ Le modèle pro-familial et pro- nataliste en France,
- ❖ Le modèle non interventionniste et pro-familial en Grande-Bretagne,
- ❖ Le modèle principalement égalitariste développé en Europe du Nord
- ❖ Le modèle traditionnel en Allemagne, marqué par le renvoi à la sphère privée de la question de la famille

Le modèle pro-familial et pro- nataliste en France

- ❖ les piliers historiques sont le versement d'allocations familiales et le calcul du quotient familial.
- ❖ Ce modèle a su évoluer et s'adapter en permanence autour de toute une série d'objectifs : la construction de crèches, une politique du logement, des aménagements urbains, une politique de transport, la protection de l'enfance, etc.
- ❖ Un tel développement s'explique par la dimension très idéologique prise par la famille dans ce pays. La visée nataliste a toujours été claire.
- ❖ De nombreux observateurs n'hésitent pas à parler d'exception française par l'ancienneté de sa politique familiale, l'intensité de celle-ci et la diversité des outils activés.

Le modèle non interventionniste et pro-familial en Grande-Bretagne

- ❖ l'éradication de la pauvreté des enfants reste au cœur des politiques familiales d'intégration sociale.
- ❖ Longtemps ce pays n'a pas voulu entendre parler de politique familiale, car en Grande-Bretagne, « la famille est une affaire privée ».
- ❖ Ce modèle est non interventionniste car il refuse toute dimension nataliste de sa politique et préfère s'en tenir à la visée sociale.
- ❖ T. Blair opérera pourtant un virage très important à la fin des années 90 avec le programme « Sure start » (prendre un bon départ dans la vie). *conseils aux familles, relation travail-foyer, services aux couples et enfin problèmes familiaux tels que violence domestique et grossesses des adolescentes en âge scolaire...*

Le modèle principalement égalitariste développé en Europe du Nord

- ❖ Il vise à concilier depuis de nombreuses années le bien-être des enfants mais également tous les membres de la famille, la lutte contre la pauvreté, tout comme l'égalité des sexes.
- ❖ Ce modèle encourage l'indépendance économique des femmes et offre la possibilité de concilier vie professionnelle et vie familiale pour les mères et les pères en facilitant la participation des hommes à l'éducation des enfants.

Le modèle traditionnel en Allemagne, marqué par le renvoi à la sphère privée de la question de la famille

- ❖ Historiquement, la question familiale est une affaire privée,
- ❖ Les rôles entre les hommes et les femmes restent très marqués, favorisant le modèle de la « femme au foyer ».
- ❖ Les aides financières, matérielles et fonctionnelles restent peu développées,
- ❖ Face à la baisse de natalité et le vieillissement de la population, l'Allemagne modifie progressivement son modèle« *La rapidité avec laquelle le public a été sensibilisé au concept d'une ville adaptée à l'enfant est remarquable. Aujourd'hui, on débat de cette question au sein des couches dirigeantes les plus diverses : l'Allemagne a besoin d'enfants, avoir des enfants est un devoir social, la politique de la famille doit être au centre de la politique* » Robert Hettlage.

Eléments de synthèse

- ❖ Les politiques familiales sont très diversifiées en Europe,
- ❖ Pourtant, progressivement, une certaine convergence semble se dessiner :
 1. la compensation des charges familiales par la redistribution de revenus (allocations familiales, quotient familial, fiscalité),
 2. le soutien à la natalité et à la fécondité,
 3. le soutien aux familles défavorisées
 4. la consolidation du lien social et du lien familial,
 5. la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, enjeu qui rejoint la promotion de l'égalité entre hommes et femmes,
 6. le soutien à la parentalité.

3^{ème} partie :
La parentalité en Europe

La parentalité en Europe suit la même tendance que celle des politiques familiales

- ❖ La protection sociale, les politiques familiales en Europe sont très influencées par les valeurs des Etats membres,
- ❖ Il existe donc de grandes divergences dans la conception de la famille et de la place de ses différents membres,
- ❖ Pourtant, nous constatons une convergence progressive dans la conception de la parentalité sous l'influence de la charte européenne des droits de l'homme, des droits de l'enfant et des différentes directives européennes.

Le droit évolue pour s'adapter aux évolutions sociétales

- ❖ De manière générale, les évolutions ont été marquées par :
 - ❖ plus d'égalité (entre les enfants mais aussi entre les parents en ce qui concerne l'autorité parentale)
 - ❖ Plus de liberté (de divorcer, de vivre ensemble et de fonder une famille sans être marié),

- ❖ En revanche, l'exercice de la co-parentalité en cas de séparation ou de divorce est plus diverse en Europe (l'Espagne et l'Italie par exemple, subordonnent l'exercice conjoint de l'autorité parentale à la cohabitation des deux parents, même si, en cas de séparation le juge peut depuis de 2005 décider d'une autorité conjointe).

La parentalité et la charte des droits fondamentaux

- ❖ elle affirme notamment :
 - ❖ le droit au respect de la vie familiale (article 7),
 - ❖ le droit de se marier et droit de fonder une famille (article 9),
 - ❖ le droit de concilier vie familiale et vie professionnelle (article 33).

- ❖ Concernant l'aspect parentalité, le Conseil de l'Europe porte, depuis quelques années, la notion de parentalité positive, définie comme une « parentalité qui respecte les droits de l'enfant et son intérêt supérieur ».

Pourquoi l'Union européenne s'intéresse au soutien à la parentalité?

(Catherine Collombet, 2003)

- ❖ Les nouvelles formes familiales et l'éclatement géographique des familles rend difficile la transmission intra-familiale,
- ❖ L'évolution du statut de l'enfant et le questionnement que cela génère sur la question de l'autorité (éducation)
- ❖ L'importance donnée à l'éducation familiale (v/s éducation scolaire)
- ❖ La responsabilisation (culpabilisation?) des parents
- ❖ La lutte contre la pauvreté et sa reproduction entre les générations
- ❖ La protection de l'enfance en danger

Eléments de synthèse

- ❖ Malgré les différences voire les divergences qui peuvent exister en Europe en ce qui concerne la famille et la parentalité, une volonté forte émerge pour que des projets de soutien à la parentalité émergent.
- ❖ Le soutien à la parentalité s'oriente de plus en plus vers une intégration au sein des services publics destinés aux enfants (sanitaires, de garde, scolaires).
- ❖ Il est nécessaire **d'adopter une définition large du soutien à la parentalité**, considérant tous les dispositifs et actions permettant d'aider les parents dans leurs fonctions.

En guise de conclusion
partielle...

Perspectives, ouverture au débat

- ❖ La France, comme l'ensemble des pays européens, est confrontée à de profondes mutations sociétales,
- ❖ Les familles voient leurs formes et leurs configurations fortement évoluer,
- ❖ Le soutien à la parentalité est rendu nécessaire, bien qu'il faille être très prudent quant aux limites à définir entre sphère privée et sphère publique,
- ❖ Pour nous y aider, il est pertinent de considérer le soutien à la parentalité de façon large,
- ❖ Partir des besoins des enfants pour qu'ils puissent s'épanouir et trouver leur place socialement, scolairement et jeune adulte, professionnellement.

L'expérience roumaine, ou qui apprend de qui?





















En vous remerciant pour votre
attention,
place aux échanges.